

21. Que les normes rigoureuses en matière de sécurité en vigueur dans notre pays ne soient pas abaissées.

Plusieurs témoins ont soulevé une autre question liée à la sécurité qui mérite selon nous d'être commentée. Il s'agit de la nécessité de s'assurer que les systèmes de navigation aérienne utilisés autour des aéroports canadiens achalandés soient en mesure de s'occuper de l'inévitable accroissement du trafic qu'entraînera l'adoption d'un nouveau régime sur les services aériens transfrontaliers. Par conséquent, nous recommandons :

22. Que le gouvernement s'assure que les installations de navigation aérienne requises soient en place pour prendre en charge le trafic aérien accru qui résultera de la signature d'une nouvelle entente canado-américaine sur le transport aérien.

D. COOPÉRATION DES TRANSPORTEURS

Des représentants des deux transporteurs nationaux ont présenté des mémoires importants et utiles au Comité. Nous reconnaissons que ces deux sociétés doivent se concurrencer sur les marchés national et transnational, mais nous avons été consternés de constater le fossé qui existe entre leurs opinions respectives. Nous ne croyons pas que ces divergences d'opinions, si elles persistent, auront un effet très positif sur les négociations. Nous croyons que les deux principaux transporteurs canadiens devraient mettre de côté leurs instincts compétitifs et essayer de s'entendre sur une position unique. Par conséquent, nous recommandons :

23. Que la société Air Canada et les Lignes aériennes Canadien International déploient tous les efforts possibles afin d'adopter une même position sur les principales questions à négocier afin de permettre au gouvernement de mettre au point une stratégie de négociation cohérente.